



Provision pour charge sous estimée

Par neilina

Bonjour,

Je rencontre un problème avec mon ancien propriétaire concernant la provision sur charge.

J'ai occupé mon logement de janvier 2019 à début janvier 2020, je payais alors 40? de charges par mois. Dans la lettre qu'il vient de m'adresser, il me demande au titre de provision pour charges 122? pour les ordures ménagères, ainsi que 767? de provisions pour charges. Il me retient la totalité de ma caution (je précise qu'aucun dégat n'a été constaté pendant l'État des lieux de sortie), et me demande 309? supplémentaires.

Suite à cela je me pose plusieurs questions :

- le rapport de provision pour charges est celui de 2018, le propriétaire doit il donc attendre le rapport de 2019 avant que je paye ?
- pour moi le propriétaire a volontairement sous estimé le montant mensuel des charges pour louer son appartement plus facilement, y a t'il un moyen de considérer cela comme un préjudice ?
- de manière plus globale : est ce que je peux faire quelque chose contre cette demande que je trouve abusive et malhonnête (en considérant que le propriétaire était tout à fait au courant de cette somme) ?

Merci d'avance pour votre aide

Juliette